

formé, les adversaires des divorces, à la Chambre basse, lui auraient demandé: "Pourquoi n'avez-vous pas présenté ces bills avant qu'il vous devienne nécessaire de réclamer un jour spécial? Si vous aviez agi de la sorte, alors que vous comptiez sur une majorité de la Chambre, vos bills auraient été adoptés; mais, aujourd'hui qu'il vous faut demander la permission de présenter vos bills, nous qui sommes opposés au principe des divorces, nous n'allons point vous aider à vous tirer du pétrin dans lequel vous vous êtes fourré". Je ne puis, pour ma part croire à pareille attitude qui abuserait des technicités et qui révélerait trop d'étroitesse d'esprit. Au fait, il n'y a aucun doute que si ces bills avaient été régulièrement présentés aux Communes, ils y auraient été adoptés par une substantielle majorité. Je l'ai déjà fait remarquer, ces bills n'ont été adoptés ici qu'avec toute la prudence possible; la province de Québec n'y est point mise en cause et le système établi dans cette province demeure exactement ce qu'il était auparavant.

Tout ce que je pourrais suggérer pour nous tirer d'embarras, serait de faire présenter ces bills à la Chambre des communes au premier ou au deuxième jour de la session prochaine, pour que la Chambre des communes en dispose — qu'elle les rejette ou les adopte. Ils reviendraient ainsi de bonne heure devant le Sénat qui les confirmerait, et ils pourraient recevoir la sanction royale au cours des trois premières semaines de la session. Dans ce cas, les pétitions qui sont devant la Chambre pourraient être référées aux tribunaux, et les frais versés pourraient être remboursés.

L'honorable M. PROUDFOOT: Nous faudrait-il adopter ces bills de nouveau?

L'honorable W. B. ROSS: Sans doute. Ils n'existent plus. Il faudra recommencer toute la procédure. Nous devons entendre de nouveau tous les discours que nous avons entendus à ce sujet. Ce que je suggère me paraît la meilleure façon de contourner la difficulté. Autrement, il nous faudra, je crois, modifier nos règlements pour constituer deux comités, et peut-être trois, pour les divorces. La chose ne me paraît guère désirable. Le plus simple serait que les Communes adoptent les deux bills.

L'honorable M. BOSTOCK: Honorables messieurs, je suis heureux que l'honorable sénateur de Middleton ait exposé la question, car nous devons nous en occuper. La Chambre des communes n'a pas exagéré la considération qu'elle doit au Sénat en traitant ces bills comme elle vient de les trai-

L'honorable W. B. ROSS.

ter. L'honorable sénateur (l'honorable W. B. Ross) a pris tous les soins voulus et a consacré une bonne partie de son temps pour faire adopter ces bills au Sénat; le Sénat les a étudiés avec toute l'attention requise, avec la conscience qu'il adoptait des mesures utiles à l'intérêt commun, et il s'est efforcé d'enregistrer cette législation dans nos statuts. Or, nous n'avons aucun moyen de savoir si la Chambre des communes objecte à cette législation, ni pourquoi elle s'est abstenue de l'adopter. La seule chose que je puisse suggérer à mon honorable ami est, s'il veut m'appuyer, que nous refusions d'adopter le bill des subsides avant que la Chambre des communes ait disposé des bills que le Sénat lui a communiqués. Si nous tenons à voir le bout de cette affaire, nous en avons le bon moyen. Pareille attitude de notre part susciterait quelque émoi à la Chambre des communes et aussi dans le pays; en tout cas elle affirmerait nos droits et inciterait peut-être aussi les Communes à faire plus de cas de la législation que le Sénat lui soumet.

L'honorable W. B. ROSS: Rien n'indique que les Communes aient quelque raison pour agir ainsi. Ces bills, à proprement parler, n'étaient pas ceux d'un député en privé. C'est un député, M. Boys, qui les présentait, mais c'étaient, de fait, des bills publics adoptés par la grande majorité du Sénat. Je répète que ces bills ont été traités d'une façon trop cavalière, et si je pouvais empêcher l'adoption du bill des subsides, je le ferais volontiers en attendant que les Communes disposent de ces bills que la négligence de la Chambre des communes donne lieu à beaucoup de désappointement, non pas tant chez les parties en cause que chez les juges et parmi d'autres intéressés au bien-être du pays. Plusieurs corps publics se sont intéressés à la question du divorce. Les méthodistes et les presbytériens ont formulé leur avis. Nous ne pouvons ignorer l'opinion de ces groupes. De l'Île-du-Prince-Édouard également j'apprends que ces bills ont suscité beaucoup de désappointement. Je crois que certains cas sont ceux de soldats de retour de la guerre, et ce sera une affaire pour eux que de revenir ici en hiver, lorsque, comme chacun le sait, le trajet est excessivement difficile. Je considère presque comme un malheur public la négligence de la Chambre des communes à adopter ces bills.

L'honorable M. EDWARDS: Que pensez-vous de notre refus au bill des subsides?

Le Sénat s'ajourne à 8.30 du soir.